



Réforme de la fonction publique et réforme des retraites Jeudi 7 novembre 2019 9 h / 17 h - Lycée de Luynes

Dans un contexte où le partage des richesses créées en France ne cesse de se dégrader au détriment des salariés, la réforme des retraites voulue par le Président Macron et portée par la majorité LREM vise à installer un système pérenne de limitation de la part des richesses produites consacrée aux retraites, à hauteur de ce qu'elle est aujourd'hui (environ 14 % du PIB). Et ce alors que le nombre de retraités va augmenter de 30 % dans les années à venir. Un tel blocage de la richesse nationale consacrée aux retraites, alors que le nombre d'ayant-droits augmente, ne peut que se traduire par une baisse importante des retraites de tous : en moyenne, les estimations donnent des baisses de 15 à 20 % et même jusqu'à 33 % pour les enseignants (qui ont peu de primes).

Avec la mise en place d'un système par points, il s'agit de neutraliser cet élément de la rémunération du travail qu'est la retraite (salaire socialisé ou différé dans le privé, salaire continué dans le public) en évacuant du débat public la question de la hausse des cotisations patronales. Accroître le financement des retraites (avec les créations d'emplois ou la hausse des cotisations patronales) est la seule façon de pérenniser un système qui se donne pour objectif de maintenir le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraités. Mais, augmenter les cotisations, c'est augmenter le salaire brut, c'est-à-dire améliorer la rémunération du travail, ce que le capital refuse de plus en plus ostensiblement.

Avec le système par points, c'est donc les montants des pensions versées aux retraités qui servent de variable d'ajustement, pour maintenir l'équilibre financier du système : les retraites versées au cours de l'année N dépendent de la conjoncture de l'année N-1 et donc des achats de points des actifs constatés lors de l'année N-1. Nous sommes toujours dans un système par répartition, mais ce ne sont plus les prestations qui sont définies (puisqu'elles s'ajustent en permanence à la conjoncture économique). Seules sont définies les cotisations : "chaque euro cotisé rapporte la même chose", mais on ne sait pas quoi !

Une telle incertitude sur le rendement des points nourrit la peur des lendemains, dont sauront d'autant mieux se saisir les organismes de retraite par capitalisation que les hauts salaires ne seront plus couverts par le nouveau système par points au delà de 120 000 € par an.

La réforme systémique devrait entrer en application en 2020 et ne devrait pas concerner les collègues qui sont à moins de 5 ans du départ en retraite. A ceci près que la réforme systémique masque une nouvelle réforme paramétrique (retarder l'âge d'ouverture des droits, ou augmenter la durée de cotisation, ou alourdir la décote ...) qui pourrait intervenir dès 2021 afin d'assurer l'équilibre financier du système au moment de la bascule vers la retraite par points.

La question des inégalités entre les différents régimes est très sur-estimée. D'une part parce que les régimes spéciaux concernent peu de salariés, et d'autre part parce que, si les paramètres varient d'un régime à l'autre, les taux de remplacement (rapport entre le dernier salaire et la première pension) sont comparables. En outre, nous défendons le maintien du code des pensions, le régime des fonctionnaires de l'Etat, qui organise les pensions de ceux-ci comme une poursuite du salaire (principe des six derniers mois, et du financement des pensions par le budget de l'Etat lui-même).

Le SNES-FSU, avec la FSU, s'oppose à cette réforme des retraites. Il est opposé à la mise en place d'un système de retraite par points. Il défend le maintien du code des pensions des fonctionnaires de l'Etat. Il milite pour le retour d'un système qui garantisse un taux plein de 75 % du salaire des 6 derniers mois après 37.5 annuités, système qui peut être financé par une hausse des cotisations patronales dans le privé et du budget de l'Etat dans le public. C'est-à-dire par un autre partage des richesses créées dans le pays, qui soit plus favorable aux salariés. L'enjeu est de parvenir à créer le rapport de force pour ce faire.